Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260428-27_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 28 avril 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : MAYAUX Gilles

2026.27 – Budget lotissement le courtil saint pierre – Adoption du budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du lotissement le Courtil Saint Pierre arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 168 191,57 €

Dépenses et recettes d'investissement : 60 128,45 €

C'est un budget avec TVA, les prévisions figurent en HT car nous récupérons la TVA tous les trimestres.

Après présentation du budget primitif pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2026 du lotissement le Courtil Saint Pierre arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement avec équilibre dépenses et recettes : 168 191,57 €**
- **Section d'investissement avec équilibre dépenses et recettes : 60 128,45 €.**

Pour extrait conforme,
Le 28 avril 2026
Secrétaire de séance
Gilles MAYAUX

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)